

Création Artistique Joaillerie Serti - C.A.J.S.
Société Anonyme au capital de 52.678.300 F
Siège Social : 13 rue de la Paix - 75002 Paris
RCS Paris B 334429834

86 B 113h

Trd de COMMERCE de PARIS

26 JAN. 1995

5932

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUILLET 1995

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE, le 28 juillet, à 11 h 00, les actionnaires de la société C.A.J.S., société anonyme au capital de 52.678.300 Frs, dont le siège social est 13, rue de la Paix - 75002 PARIS, se sont réunis au 51, rue François 1er - 75008 PARIS en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la suite de la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean DELEPLANQUE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Richard LEPEU et Jean-Marie GUENOT, deux actionnaires, présents et acceptant, sont appelés aux fonctions de scrutateurs. Madame Marie-Christine GROCQ est désignée comme Secrétaire de la séance.

Le Cabinet S & W, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Après avoir constaté la composition du Bureau, le Président communique à l'Assemblée Générale la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires, présents ou représentés, forment plus d'1/4 des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le Bureau, pour être mis à la disposition des Actionnaires :

- Les copies des lettres de convocation
- Un exemplaire des statuts de la société
- La feuille de présence
- Les procurations données par les actionnaires représentés

111 / R
g

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'Actif et du Passif de la société arrêté au 31.03.95
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes).
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices.
- Les rapports du Commissaire aux Comptes.
- Le texte du projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 1995,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, et sur les conventions visées aux articles 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation desdites conventions ainsi que des opérations de l'exercice et quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat de l'Exercice,
- Approbation de la convention d'intégration fiscale entre Cartier Joaillerie Internationale et Cartier S.A.,
- Soumission pour ratification de la nomination de Mademoiselle Marie-Jésus OTERO en qualité de Directeur Général et de Directeur Marketing et Développement, ainsi que les rémunérations correspondant aux deux fonctions,
- Soumission pour ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire de la nomination de Monsieur François MEFFRE en qualité d'Administrateur,
- Soumission pour ratification du renouvellement de 3 mandats d'Administrateurs : Messieurs Jean-Marie GUENOT, Richard LEPEU et Madame Micheline KANOUI.
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

III / R 05

Le Président déclare alors la discussion ouverte. Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale des Actionnaires approuve, sur l'Exercice clos le 31.03.1995 tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet Exercice, se soldant par un bénéfice de 9.845.687 Frs.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 101 de la Loi sur les sociétés commerciales, le quorum atteint par l'Assemblée est le plus du quart des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Le Président met alors aux voix la résolution suivante :

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée Générale approuve successivement dans les conditions de l'article 103 de ladite loi, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.

Handwritten signatures and initials. On the left, there are three vertical lines followed by a large number '7'. To the right, there are two distinct signatures: the top one appears to be 'RL' and the bottom one is a stylized 'U'.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention d'intégration fiscale entre Cartier Joaillerie Internationale et Cartier S.A..

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ratifie cette convention. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ratifie la nomination de Mademoiselle Marie-Jésus OTERO en qualité de Directeur Général et de Directeur Marketing et Développement, ainsi que les rémunérations correspondant aux fonctions pré-citées. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Mademoiselle Marie-Jésus OTERO remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est témoignée et accepte les fonctions. Elle certifie qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction de les exercer.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie la nomination de Monsieur François MEFFRE en qualité d'Administrateur, demeurant 77 boulevard St Michel - 75005 PARIS. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Monsieur François MEFFRE remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est témoignée et accepte les fonctions. Il certifie qu'il n'est frappé d'aucune interdiction de les exercer.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie le renouvellement des mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Marie GUENOT, Richard LEPEU et de Madame Micheline KANOUI.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des actionnaires constate un bénéfice net de 9.845.687 Frs. L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'Exercice :

- . Réserve légale 567.830 Frs.
- . Report à nouveau 9.277.857 Frs.

III / R
Lj

Les fonds propres se présenteraient en conséquence, après affectation du résultat au 31 mars 1995, en Report à nouveau, de la façon suivante :

.Capital	52.678.300 Frs
.Prime de fusion	2.198.000 Frs
.Prime d'apport	5.848.700 Frs
.Réserve légale	5.267.830 Frs
.Report à nouveau	49.947.300 Frs
TOTAL	115.940.130 Frs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président, deux scrutateurs et le Secrétaire.

Les scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

COPIE CONFORME
— A L'ORIGINAL